

REUNION DU JEUDI 19 JUIN 2014

Convocation du 12 juin 2014

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 mai 2014
2. Proposition de tarification des services scolaires
3. Proposition des règlements scolaires
4. Avis sur le projet de parc éolien de NEUVILLE AUX BOIS en vue de l'enquête publique
5. Proposition de mise en non-valeur sur le Budget du service de l'eau
6. Proposition de mise en non-valeur sur le Budget de la commune
7. Proposition de décision modificative de crédit sur le budget assainissement – amortissement
8. Proposition de recrutement d'un apprenti
9. Proposition de revalorisation de la redevance assainissement 2014
10. Proposition de revalorisation des tarifs de l'eau 2014
11. Proposition de convention avec le Conseil Général pour la numérisation des archives
12. Proposition de compte rendu d'activité de la concession gaz 2013
13. Proposition de compte rendu d'activité du service d'assainissement délégué à la Lyonnaise des eaux 2013
14. Modification de la délibération pour le contrat d'exclusivité des ventes des logements et des terrains
15. Affaires diverses

Etaient présents : MMES et MM. : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, N.MATHURIN, P.COLMAN, E.DENIAU, P.LABRUNE, V.GOUEFFON, JC.MALFOY, C.BARBIER, P.THAUREAUX DE LEVARE, C. LORENTZ, M.DELARUE, K.LE GOVIC, S.BOUDIN

Absents ayant donné procuration : C.LOISEAU à C.BARBIER, C.DEGUIL à G.LEGRAND, B.TARRON à JC.MALFOY, C.BURGOT à P.LABRUNE

Absents excusés : I.PROSSER

Secrétaire de séance : S.BOUDIN

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Horaires 2014-2015 des établissements scolaires
- Avenant au marché relatif aux travaux d'aménagement du cabinet médical
- Décisions modificatives
- Clé de répartition des travaux route de Marcilly, rue du Moulin
- Convention avec l'ACAC
- Résiliation d'un bail rural

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Horaires des établissements scolaires

Le Conseil Municipal valide les horaires des écoles pour l'année scolaire 2014 – 2015 :

Ecole maternelle :

Lundi, mardi et vendredi : 8 h 35 – 12 h 05 : Enseignement
 12 h 05 – 13 h 35 : Pause méridienne
 13 h 35 – 15 h 45 : Enseignement
 A partir de 15 h 45 : Garderie

Jeudi : 8 h 35 – 12 h 05 : Enseignement
 13 h 35 – 16 h 35 : Activités périscolaires
 A partir de 16 h 35 : Garderie

Ecole élémentaire :

Lundi, mardi et vendredi : 8 h 45 – 12 h 15 : Enseignement
 12 h 15 – 13 h 45 : Pause méridienne
 13 h 35 – 15 h 45 : Enseignement
 A partir de 15 h 45 : Garderie

Jeudi : 8 h 35 – 12 h 05 : Enseignement
 13 h 45 – 16 h 45 : Activités périscolaires
 A partir de 16 h 45 : Garderie

Tarifification des services scolaires

Le Conseil Municipal valide les tarifs des différents services périscolaires pour l'année scolaire 2014 – 2015 :

Restauration :

Repas enfant	3,30 €
Repas adulte	4,50 €
Pénalité pour absence d'inscription préalable	5,00 €

Accueil périscolaire :

Matin	2,50 €
Après-midi jusqu'à 16 h 45	1,00 €
Heures suivantes :	
- de 16 h 45 à 17 h 30	2,10 €
- de 17 h 30 à 18 h 30	2,50 €

Etude surveillée :

51 € par trimestre

Temps d'activités périscolaires :

Le Conseil municipal décide de leur gratuité.

Règlements scolaires

Le Conseil Municipal valide les différents règlements pour l'année scolaire 2014 – 2015.

Les règlements et les fiches d'inscription seront mis en ligne sur le site internet de la Commune.

Avis sur le projet de parc éolien de NEUVILLE AUX BOIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, exprime à l'unanimité un avis défavorable à ce projet.

Proposition de mise en non-valeur sur le Budget de l'Eau

Le Conseil municipal décide de la mise en non-valeur de titres rendus irrécouvrables pour un montant de 1 826,80 €.

Proposition de mise en non-valeur sur le Budget de la Commune

Le Conseil Municipal décide de la mise en non-valeur d'un titre rendu irrécouvrable pour un montant de 1 046,50 €.

Avenant au marché relatif aux travaux d'aménagement du cabinet médical

Le Conseil Municipal valide l'avenant en plus-value relatif aux travaux d'aménagement du cabinet médical pour un montant de 4 315,60 € HT soit 5 178,72 € TTC.

Décisions modificatives de crédits sur le Budget de la Commune

Le Conseil Municipal valide les modifications suivantes :

- Opération Cabinet médical : + 4 315,60 € HT
- Opération Restaurant scolaire : + 270,00 € HT

Décision modificative de crédits sur le Budget Assainissement – Amortissement

- Station de traitement de Gallerand : + 2 917,55 €

Clé de répartition des travaux route de Marcilly

D'un montant total de 310 477 €, les travaux réalisés route de Marcilly concernent plusieurs Budgets communaux. La clé de répartition suivante est adoptée :

- Budget Assainissement : 142 362 €
- Budget de l'Eau : 89 750 €
- Budget général de la Commune : 78 365 €

Proposition de recrutement d'un apprenti

Le Conseil municipal décide de recruter un apprenti qui sera affecté aux services de restauration scolaire et d'entretien.

Le coût supporté par la Commune sera de 25 % du SMIC la première année et 37 % la deuxième.

Revalorisation de la redevance assainissement 2014

Le Conseil municipal fixe à 0,89 € HT/m³ le montant de la redevance Assainissement à compter du 1^{er} août 2014.

Revalorisation des tarifs de l'Eau 2014

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de réviser les tarifs du Service de l'Eau à compter du 1^{er} août 2014 et fixe les barèmes suivants :

- Prix du m³ d'eau : 1,07 € H.T.
- Forfait annuel de location de compteur :
 - Ø 15 = 14,40 € H.T.
 - Ø 20 = 18,60 € H.T.
 - Ø 25 = 36,72 € H.T.
 - Ø 32 = 42,84 € H.T.
 - Ø 40 = 52,08 € H.T.
 - Ø 50 = 63,00 € H.T.
 - Ø 60 = 110,16 € H.T.
 - Ø 125 = 177,60 € H.T.
- Forfait branchement de nouveau compteur :
 - 20 X 27 = 880,00 € H.T.
 - 26 X 34 = 985,00 € H.T.
 - 33 X 42 = 1 135,00 € H.T.
 - 40 X 49 = 1 400,00 € H.T.
 - 50 x 59 = 1 600,00 € H.T.
- Forfait branchement de nouveaux compteurs, pour un même propriétaire, pour un même branchement et pour une même tranchée.

Selon le diamètre approprié des compteurs posés, la réduction suivante s'applique :

 - deux compteurs : 15 %, soit 1 496,00 € H.T.
 - trois compteurs : 25 %, soit 1 980,00 € H.T.
 - quatre compteurs : 35 %, soit 2 288,00 € H.T.
 - cinq compteurs : 45 %, soit 2 420,00 € H.T.
 - Au-delà, application de 10 % de réduction à chaque compteur supplémentaire installé.
- Forfait comptage sur terrain déjà desservi :
 - Conduite et compteur existants : remplacement du compteur = 410,00 € H.T.
 - Conduite existante sans compteur : pose d'un compteur neuf = 585,00 € H.T.
 - Déplacement d'un compteur d'eau pour agrément = 585,00 € H.T.

Compte-rendu d'activités du service d'assainissement délégué à la Lyonnaise des Eaux 2013

Le compte-rendu d'activités du service d'assainissement est adopté à l'unanimité. Parmi les faits marquants, il peut être noté une baisse de la consommation d'eau de 6 000 m³ par rapport à l'année 2012.

Il est à noter également qu'une consultation est en cours pour le renouvellement de la délégation de ce service public.

Convention avec le Conseil Général du Loiret pour la numérisation des archives

Le Conseil municipal accepte de signer une convention de partenariat avec le Conseil Général pour la numérisation des archives communales. Il est précisé qu'aucun coût ne sera supporté par la Commune.

Vente des logements et terrains

La délibération relative au contrat d'exclusivité portant sur les ventes de terrains et logements communaux est modifiée suite à la reprise d'ACTION IMMOBILIER par ORPI.

Bibliothèque

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention entre la Commune et l'Association Chilleuroise pour les Activités Culturelles (ACAC) concernant le fonctionnement de la bibliothèque.

Une rencontre annuelle est prévue pour dresser le bilan de la convention.

Résiliation de bail rural

Le Conseil Municipal décide de la résiliation au 1^{er} novembre 2014 du bail relatif au terrain récemment acquis à M. BARANTON.

Affaires diverses

Rythmes scolaires :

Une réunion publique d'information concernant les rythmes scolaires sera organisée le jeudi 3 juillet à 20 h 30 à la salle de la Cour Gauthier.

Bibliothèque municipale :

Evelyne DENIAU, Présidente de l'Association Chilleuroise pour les Activités Culturelles (ACAC), informe les membres du Conseil Municipal de l'organisation d'une journée Portes ouvertes le samedi 21 juin.

La bibliothèque sera ouverte au public à compter du 23 juin aux horaires suivants :

- lundi de 17 h à 19 h, le mercredi de 16 h à 18 h, le samedi de 10 h à 12 h

L'ACAC tiendra, par ailleurs, son assemblée générale le mercredi 25 juin à la salle de la Cour Gauthier.

Club informatique :

L'assemblée générale du Club informatique aura lieu le samedi 21 juin.

Remerciements du Secours Catholique :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réception d'un courrier de remerciements du Secours Catholique suite au versement de la subvention communale.

Manifestations organisées dans le cadre de la fête nationale :

Sont présentées les manifestations organisées dans le cadre de la fête nationale :

Le 13 juillet au soir : pique-nique Grande Rue, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et animation musicale assurée par un DJ.

Le 14 juillet après-midi : revue des Sapeurs-Pompiers, concerts de l'Avenir et des Echos de Chameroles puis goûter offert par la Municipalité.

Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Tirelles :

Une réunion d'information est prévue dans les prochaines semaines avec NEXITY pour faire un point sur le projet. Par ailleurs, l'INRAP doit intervenir courant septembre pour terminer les fouilles et remettre en état le terrain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15

M.LEGRAND Gérard, Maire	M.BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint ABSENT	Mme MATHURIN Nathalie, 3 ^{ème} adjoint	M. COLMAN Philippe, 4 ^{ème} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 5 ^{ème} adjoint
M. LABRUNE Philippe ABSENT	M.GOUEFFON Vincent	M. MALFOY Jean- Claude	Mme LOISEAU Christine ABSENTE	Mme BARBIER Cathy	
M .THAUREAUX DE LEVARE Philippe	Mme DEGUIL Catherine ABSENTE	Mme PROSSER Isabelle ABSENTE	Mme LORENTZ Caroline	M. DELARUE Mickaël	
Mme BURGOT Christelle ABSENTE	Mme LE GOVIC Karine	M.BOUDIN Sébastien			